L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 AOUT 1878. 51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 15 AOUT 1878.

Le manifeste des Greenbackers.

Le parti des Greenbackers, le parti national, le parti auquel vient de s'affilier le Genl. Ben Butler, ne sont que le même parti affublé de noms divers. Beaucoup de whigs, de démocrates et de républicains pourraient y entrer comme Butler sans renier aucune de leurs doctrines. Le manifeste que ce parti naissant vient de lancer à Washington est conçu de manière à convenir à tous ceux qui aiment à se payer de mots plus que de choses, ou qui cherchent dans la politique le moyen de parvenir à un but les intéressant personnellement plutôt que le moyen de coopérer utilement au bien public. On en jugera par l'analyse du manifeste qui commence ainsi:

"Nous croyons que les deux grands partis politiques tels qu'ils sont actuellement constitués, sont si complètement controlés par les chercheurs de places, les politiciens de profession, les banquiers, les courtiers de bourse et les agioteurs, qu'il serait imprudent de leur confier plus long-temps le soin de gouverner le pays."

Ce paragraphe obtiendra une immense adhésion dans le pays, d'autant plus qu'il répond au sentiment des honnêtes citoyens dans le gouvernement particulier des Etats. Mais pour s'affranchir de l'influence des hommes dont il est ici question, il faudrait un tel bouleversement de l'ordre de choses que les honnêtes citoyens en seraient eux-mêmes épouvantés les premiers. Néanmoins ce paragraphe ouvre bien la plateforme; passons au second:

"Nous croyons que les hommes intelligents et purs, sans avoir égard à des affiliations antérieures de parti devraient occuper toutes les positions de confiance et de responsabilité."

C'est clair comme le jour, et c'est ce que demandent les sociétés humaines depuis des siècles sans avoir pu l'obtenir. Mettre cela dans un programme c'est faire acte de parfaite innocence ou de complète roueric.

"Nous croyons que les pouvoirs du gouvernement général sont restreints aux expresses concessions de la constitution et que tous les pouvoirs qu'elle n'accorde pas sont réservés à l'Etat et au peuple de l'Etat."

Jefferson a enseigné cette doctrine, certainement excellente, et qui n'a jamais été contestée que par les grantistes dont le règne est passé et ne reviendra pas, selon toute apparence. D'ailleurs, Grant lui-même, s'il rentrait au pouvoir, n'oserait pas se dresser contre elle. Ses professions dans les derniers mois de sa présidence le disent assez. Dans une restauration grantiste, Grant ne serait plus qu'un président constitutionnel. Voyons le troisième paragraphe:

"Nous croyons que le droit des Etats à taxer la propriété dans les Etats est inviolable et que les bons des Etats-Unis doivent supporter le fardeau du gouvernement également avec les autres propriétés et toute législation exemptant les dits bons est injuste et oppressive."

Voilà une grosse idée mais impuissante pour le moment. Comment taxer des bons exemptés de taxe par la loi qui les a constitués? Une taxe serait en ce cas une violation de contrat. La réserve est bonne pour l'avenir seulement; mais quand le gouvernement émettra des bons sujets à la taxe, ils vaudront moins, et l'Etat ne pourra plus les placer que très difficilement. Cette ressource lui sera à peu près interdite. Il n'y aurait pas de mal en cela. La condition serait un frein pour la dette qui ne pourrait plus que diminuer et s'éteindre. Mais en ce cas il faudrait que le droit de taxe fut illimité, car autrement on prendrait encore ces bons pour ce qu'ils vaudraient, ni pour plus ni pour moins.

"Nous favorisons une pleine circulation de *legal-tenders* pour le gouvernement, le peuple, le travailleur, le fonctionnaire, le soldat, le producteur et le détenteur de bons—une circulation qui ait la même valeur entre les mains de tous partout où, comme emblème de souveraineté, flotte le drapeau américain."

Voilà qui est très sensé, et qui ne soulèvera pas d'objection. Une circulation égale pour tous, que ce soit en argent, en or ou en billets, n'importe! C'est ce que tout le monde demande et acceptera avec joie. Le paragraphe suivant vient à point:

"Nous demandons le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise, la libération légale des espèces métalliques empilées au trésor, et la suppression de toutes les restrictions au monnayage de l'argent."

Nous aurions été surpris de ne pas trouver ici cet article qui tend à multiplier les moyens d'échange. Il ne faut pas oublier que le parti des greenbackers vise aux votes populaires et c'est les courtiser directement que de demander la mise en circulation de toutes les valeurs possibles. Les travailleurs devront en être reconnaissants. Les paragraphes qui suivent développent l'idée passablement fertile.

"Mais si nous favorisons la circulation de l'or et de l'argent sachant cependant que les espèces n'ont jamais suffi et ne peuvent suffire aux demandes commerciales du pays, nous favorisons également l'émission des bons du Trésor au point de pouvoir répondre à ces demandes, et ces bons auront une pleine valeur légale.

"Nous croyons que le système de la banque nationale est oppressif pour le peuple et nous demandons en conséquence le retrait de la circulation de banque et la substitution des greenbacks."

Voici maintenant un article qui plaira à un immense nombre de votants qui s'inquiètent fort peu de ce qu'on appelle le crédit du gouvernement et qui veulent avant tout se délivrer des dettes qui portent intérêt. Ce paragraphe et le suivant auront un prodigieux succès car ils ont une étroite relation avec les théories financières de Kearney et de la classe ouvrière:

"Nous déclarons que tous les bons et obligations du gouvernement national devraient être payés en billets des Etats-Unis, à moins qu'il n'ait été pourvu différemment à ce paiement par les lois constituant ces obligations; et tout ce qui peut être payé maintenant doit l'être sans délai, le reste devant être payé également aussitôt que cela pourra être fait d'une manière légale.

"Nous nous opposons à toute émission ultérieure de bons portant intérêt par le gouvernement, pour quoi que ce soit et pour quelque intérêt que ce soit."

La suite du manifeste est de nature à capter l'esprit de la classe la plus nombreuse des votants, sans cependant heurter directement les principes d'une bonne et judicieuse économie politique. L'homme qui a dressé et rédigé ce factum est certainement un homme habile. Voici cette fin du manifeste que nous traduisons fidèlement:

Tout en nous opposant aux monopoles, aux subventions, et aux privilèges spéciaux, nous favorisons une dépense judicieuse des billets du Trésor pour des améliorations intérieures et pour la construction de grandes lignes de chemins de fer, offrant protection à nos intérêts de marine et à nos frontières de terre, et de nouveaux marchés aux produits de l'industrie américaine. Nous croyons qu'une dépense économique d'argent dans la construction d'une ou de plusieurs voies ferrées vers le Mexique, et l'extension d'une seconde et d'une troisième voie vers la côte du Pacifique, rendront plus accessible les marchés de cette république ainsi que ceux de l'Australie, de la Chine et du Japon, dont le commerce vivifiera et soutiendra nos intérêts industriels et manufacturiers, beaucoup plus que ne pourraient le faire tous autres systèmes de travaux et d'améliorations à l'intérieur.

Nous pensons que les terres publiques sont la propriété commune de tout le peuple et qu'elles ne doivent pas être vendues aux spéculateurs ni concédées aux chemins de fer ou autres corporations, mais qu'elles doivent être cédées aux colonistes actuels en quantités limitées.

Nous croyons que l'intérêt des classes industrielles et productrices de la richesse est l'intérêt suprême du peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail produit la richesse devraient en jouir ou avoir une part de jouissance. Notre plus chaude sympathie est avec les classes laborieuses qui ont été privées d'emploi et de ressources par la politique financière ruineuse et la législation injuste du parti républicain, et qui doivent continuer à souffrir sous le système d'une fausse économie établie maintenant par le parti démocrate, et le parti national s'engage, aussitôt après son avènement au pouvoir, à mettre de côté cette politique et à restaurer tous les droits qui appartiennent aux classes laborieuses.

C'est en se plaçant sur cette plateforme de principes que le parti national, sentant que le cœur du peuple bat en unisson avec lui, fait appel à tous les amis du gouvernement constitutionnel, quelles qu'aient pu être antérieurement leurs affiliations de parti, pour qu'ils se joignent à nous dans les efforts que nous voulons faire pour soustraire l'administration du gouvernement fédéral aux mains de ceux qui persistent encore aujourd'hui à centraliser le pouvoir et à opprimer le peuple.

ARRANGEMENT FINANCIER.

Les calculs que nous avons faits hier à propos de l'arrangement projeté pour la dette de la ville, sont de toute justesse. Nous les reproduisons aujourd'hui et nous y ajouterons quelques détails afin d'être aussi explicite et aussi clair que possible.

Après la cession des waterworks, la libération du payement des bons de wharf, l'exercice de la loterie des bons à primes et les divers rachats de bons opérés dans ces deux dernières années, la dette de la ville reste encore à $19,800,000 ou à peu près, pour ne pas nous embarrasser de fractions insignifiantes. Dans ces $19,800,000 sont compris les $4,340,000 de l'ancienne dette consolidée. Ce chiffre réduit de 70 0/0 puisque la cote moyenne des bons à prime est de 30, donne un total d'environ six millions, dans lesquels l'ancienne dette consolidée n'entrerait que pour $1,300,000.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, cette ancienne dette, provenant d'un contrat solennel, reconnu par les cours comme inviolable, ne veut accepter aucune réduction qui la mette sur le pied des dettes vénueuses. Elle a sa force, sa solidité, sa légitimité propre, et elle demande la fidèle exécution du contrat. Il faut donc ajouter aux six millions, résultat de la réduction aux taux actuel de la Bourse, trois millions de plus, puis que cette ancienne dette est de $4,340,000 dont $1,300,000 seulement sont compris dans les 6 millions représentant le total de la réduction opérée sur les $19,800,000. Nous retrouvons donc les $9,000,000 portés dans notre article d'hier.

Maintenant, cette ancienne dette n'ayant été comptée que pour mémoire sans avoir participé en rien au tirage des bons à prime, et sa part au contraire ayant été à la municipalité, deux années d'intérêt ad 6 0/0 lui sont dues. Il faut donc ajouter $520,000 aux $9,000,000 qui formeraient la dette capitalisée de la ville si l'arrangement était accepté par toutes les parties et réalisé. L'intérêt total à payer par an s'élèverait à 540,000, comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro. Quant à l'arriéré, c'est-à-dire quant à la somme de $520,000 due pour intérêts, cela nécessiterait un arrangement spécial entre la ville et les porteurs de bons consolidés.

INFECTION.—Nous avons reçu de M. Joseph Levillier, qui tient un grand magasin de nouveautés et de marchandises sèches, rue du Canal No 209, des renseignements attristants sur la manière dont sont exécutées les ordonnances relatives à la salubrité publique. Les inspections ne manquent pas, à ce qu'il parait, mais elles ne servent à rien et l'exécution ne vient jamais.

M. Levillier habite avec toute sa famille la même maison de la rue du Canal où est son magasin, et entre le No 209 et le No 211, il y a une allée appartenant aux maisons Nos 6, 8, 12 et 14 de la rue des Remparts. Les cours de ces maisons, occupées autrefois par des femmes de mauvaise vie et qui ont peut-être encore aujourd'hui des locataires semblables, sont nettoyées avec négligence et les immondices et ordures, qui en proviennent, sont jetées dans l'allée dont nous parlons comme si cette allée était une voirie. M. Levillier a dénoncé souvent cet état de choses aux autorités de ville qui ont toujours répondu qu'elles verraient à cela, mais leurs promesses n'ont jamais été suivies d'aucun effet.

Il en est résulté une infection dont le voisinage a souffert. M. Levillier a vu tomber malades sa femme, son fils, et a vu périr sa fille, jeune personne de 17 ans, adorée de toute la famille. Après une perte pareille, on est disposé à peu de bienveillance envers la police ou envers toute autorité au département de laquelle se rattachent les questions de surveillance et de salubrité. Aussi les plaintes de M. Levillier sont-elles amères, et nous en avons été assez vivement émus pour nous en faire l'écho. Nous supposons qu'après ce déplorable exemple d'infection, les autorités de ville veilleront avec plus de sollicitude qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici à l'exécution des ordonnances qui concernent la salubrité.

M. Ch. Lecarpentier, 124 rue du Bassin, nous écrit pour nous informer qu'une personne morte hier rue du Bassin No 120 ne sera enterrée qu'aujourd'hui 15, et pour nous demander s'il n'y avait pas plus de danger à rester 36 heures près d'un cadavre par la chaleur qu'il fait, que de suivre un convoi funèbre jusqu'au cimetière. Sans contredit, le danger était plus grand, et quand le Bureau de Santé a engagé le public à ne pas faire cortège aux personnes mortes de la fièvre jaune, il n'a pas dit aux gens qu'il fallait rester 36 heures auprès d'un cadavre. Mais c'est aux autorités de ville à veiller à ce que l'enterrement des victimes de la fièvre jaune se fasse promptement, c'est à dire dans un délai plus court que le délai d'usage.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de *l'Illustration* et du *Monde Illustré* du 27 juillet.

—A l'Exposition.
Dialogue entre un voleur et un volé:
—Halte-là! Que cherchez-vous dans ma poche?
—Pas grand chose... un plan de Paris, pour l'emprunter.
—Je vois ce que c'est: vous cherchez la place de la bourse.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 août.—Temps partiellement couvert avec pluies, vents variables principalement du sud-ouest, température stationnaire ou plus élevée.

Température du 14 août 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M	78	26
Midi	88	30
3 P. M	89	30
6 P. M	82	28

Fièvre Jaune.—Il est mort 30 personnes de la fièvre jaune et il y a eu 134 nouveaux cas dans les vingt-quatre heures expirées hier, à midi.

Le nombre de cas est, jusqu'à présent, de 696 et celui des morts de 193.

Noms des Morts.

Mary Cecilia Raymond, née à la Nlle-Orléans, âgée de 10 ans et 10 mois, 188 rue Carondelet.

Mary S. Vivas, née à la Nlle-Orléans, âgée de 12 ans, Lafayette et Liberté.

Mme Rank, née dans le Missouri, âgée de 27 ans, rue Julia, près Commerce.

John Hart, né en Irlande, âgé de 32 ans, 42 rue Laurel.

Henry C. Mann, né en Angleterre, âgé de 17 ans et 9 mois, 196 rue Bienville.

M. Dooley, né à St. Louis, âgée de 30 ans, Magasin et Notre-Dame.

Charles T. Walther, né à Louisville, Kentucky, âgé de 6 ans et 1 mois, 240 rue Douane.

Thomas J. Tierney, né à la Nouvelle-Orléans, âgé de 3 ans et 9 mois, No 47 rue Robertson, côté sud.

Joseph Guthrie, né à la Nlle-Orléans, âgé de 2 ans et six mois.

Joseph D. Stevens, né à la Nlle-Orléans, âgé de 20 ans, Hôpital de Charité.

Frank McDermott, né à la Nlle-Orléans, âgé de 25 ans, Hôpital de Charité.

Joseph Giargi, né en Georgie, âgé de 2 ans et 6 mois, 55 rue Bourgogne.

C. L. Benson, né dans le New Jersey, âgé de 34 ans, 74 rue Calliope.

Alice C. Roust, née à la Nlle-Orléans, âgée de 2 ans, 405 rue des Magasins.

James Donolly, né à la Nlle-Orléans, âgé de 4 ans, 93 1/2 rue Bolivar.

Mme Manala, née en Sicile, âgée de 28 ans, 292 rue Poydras.

Morts à l'Hôpital de Charité.

George Bell, âgé de 37 ans, admis le 10 août, mort le 14 août.

Warren Williamson, âgé de 31 ans, admis le 12 août, mort le 13 août.

Timothy Carroll, âgé de 47 ans, admis le 11 août, mort le 14 août.

Anna Jeffries, âgée de 43 ans, admise le 18 août, morte le 14 août.

Hôpital de Charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité.
Henry Fox, chauffeur, Allemagne; Hôpital et Peter, âgé de 35 ans; Port Eads; 5 jours en ville; célibataire; malade 3 jours.

Michael Carroll; cuisinier; Angleterre; St. Charles et St. Joseph; âgé de 29 ans; Liverpool; célibataire; malade 2 semaines.

George W. Hardy, horloger, Pennsylvanie; 221 rue Decatur; âgé de 34 ans; 8 ans en ville; célibataire; malade 3 jours.

John Clanovan, contracteur de levées; Chicago; 87 rue Bolte; âgé de 39 ans; Memphis; 1 an en ville; veuf; malade une demi journée.

Paragraphes.—Les équipages de certaines barques et goëlettes agiraient peut-être dans leur propre intérêt en abandonnant le métier de contrebandiers; les saisies de la douane devraient leur servir d'avertissements et de leçons.

—L'herbe de la place Washington est d'une hauteur extraordinaire.

—Les membres de la compagnie No 2 de pompiers indépendants, de Carrollton, déposent la perte de leur bon cheval, qui est tombé et s'est brisé le cou en courant à un incendie.

—La compagnie Morgan ayant retiré ses dix steamers du service, par suite du blocus établi par Galveston contre la Nlle-Orléans, treize cents hommes sont aujourd'hui sans emploi, et les familles de la plupart d'entre eux se verront bientôt dans la misère.

—La succession d'Elizabeth Malone, veuve d'Alexandre Whalen, celles de Caroline Wrede, Mary Ann Lennon et Mme Sarah Richardson, sont ouvertes à la deuxième cour de district.

—M. Lusher doit transmettre à l'hon. John Eaton, surintendant de l'éducation, à Washington, le recensement des écoles publiques de la Louisiane, de 1870 et de 1875.

—Une somme de cinquante-trois piastres a été envoyée, des bureaux du *Democrat*, à la famille dont M. Manning, capitaine de la police du premier *précinct*, avait signalé l'extrême pauvreté aux âmes charitables. Ce montant, joint à celui que le capitaine a recueilli, soulagera les besoins immédiats de la mère et des enfants.

—L'incomparable société Howard remplit sa mission, comme corps,—aux époques d'épidémie seulement, mais les membres rendent, individuellement, de précieux services depuis que la fièvre jaune sévit parmi nous.

—Il est bien évident que le rapport du Dr. Holt au bureau de santé et sa réponse à ceux des administrateurs qui ne partagent pas son opinion sur la saleté des rues et des ruisseaux du quatrième district, ont produit un bon effet dans certaines régions.

—Le *Times* d'hier matin parle de la formation d'une compagnie qui se propose d'établir, dans la ville de Pontchatoula, une fabrique de sucre, centrale. Les opérations se feront d'abord sur une bien petite échelle, le capital social n'étant que de cinq mille piastres, mais si la tentative est couronnée de succès, si le succès attire d'autres capitaux, il pourrait en résulter de très grands avantages pour les fermiers établis le long du chemin de fer de Jackson. Ces fermiers n'ont pas les moyens qu'exige une grande exploitation, mais ils sont intelligents et actifs. Depuis cinq ans, ils font des expériences qui se rattachent à la culture de la canne à sucre, et ils croient que celle-ci leur donnerait plus de bénéfices que n'en retirent les planteurs des terres d'alluvion.

—Dans la nuit de mardi à mercredi, Lizzie Matheny, jeune femme de mauvaises mœurs, est morte, en respirant du chloroforme, dans la maison que tient Mme Taylor, au No 30 de la rue du Bassin. La présence d'un mouchoir saturé de chloroforme sur l'oreiller a d'abord fait croire à un suicide, mais on s'est souvenu que Lizzie, avant de quitter sa famille, avait un goût incurable pour le chloroforme et s'en servait fréquemment. Il parait, en outre, qu'elle était devenue mère, et que depuis qu'elle avait connaissance de son état, elle faisait du liquide un usage constant, malgré l'opposition des personnes de la maison. Le jury d'enquête attribue la mort à un accident.

—On dit que plusieurs *contractors* ont l'intention de s'en rapporter à la décision des citoyens quant à la saleté des rues et des ruisseaux.

—Pourquoi s'obstiner à déposer au bureau de poste des lettres et des journaux qui ne peuvent pas être expédiés?

—Un de nos confrères de langue anglaise est d'opinion que la prochaine campagne électorale sera l'une des plus remarquables qui aura eu lieu en Louisiane. L'impitoyable quarantaine ayant arrêté la circulation des orateurs et des journaux; les citoyens ne seront influencés ni par les discours ni par les articles éditoriaux.

—Dora Williams, femme de couleur, a essayé de se pendre, hier matin, dans une cellule de la station de police du quatrième *precinct*. Le porte-clés est arrivé juste à temps pour la sauver. Elle avait été arrêtée, une heure auparavant, pour ivresse et bris de paix, et, au moment de la tentative, elle était sous l'influence des boissons alcooliques.

—Le bateau à vapeur Frank Pargoud se retire momentanément du service, à cause de la quarantaine.

—La société Howard a reçu, hier, de Grenada, Mississippi, une dépêche qui lui annonce l'arrivée des médecins et des garde-malades.

—Les Drs David Jamison, W. H. Cosson et Fred. Licht offrent leurs services gratuits à la société Howard.

—La foudre est tombée sur la cuisine du restaurant Noyes, au Fort Espagnol; la bâtisse a été considérablement avariée, mais, heureusement, aucune des personnes qui s'y trouvaient n'a été atteinte.

—C'est M. Auguste Picard et non Pacary, qui a été victime du vol que nous avons rapporté hier dans notre chronique.

—La compagnie de Pompiers Morgan No 3, d'Alger, doit célébrer le cinquième anniversaire de sa fondation, samedi prochain, par une grande soirée dansante. Merci pour les invitations à nous adressées.

Ecoles publiques.—Les membres de la direction des écoles publiques se sont réunis hier soir, sous la présidence de M. J. K. Gutheim.

Un comité a accusé en sa possession la somme de $4183 destinée à la réparation des bâtisses d'écoles dans la proportion suivante: Washington No 2, $175, Webster, $519, Claiborne, $290, Fillmore, $90, Ste. Anne, $450, Franklin, $425, Marshall $412, Clio, $380, Magnolia, $397.

Un comité spécial ayant pour chef M. Archibald Mitchell, a soumis un rapport recommandant le paiement d'une somme de $500 à M. B. F. Jones, pour ses services professionnels au Bureau. Le rapport, après avoir soulevé de longues discussions pour et contre, a été adopté. M. McLean a été un de ceux qui ont le plus combattu l'adoption du rapport.

Une résolution présentée par M. Mitchell relative à l'abolition du Département dit: Académique, dans un but d'économie, a été repoussée par un vote presqu'unanime.

Le nombre de professeurs français ayant été réduit de 2 à 1, il a été décidé que l'on procéderait immédiatement au choix de ce professeur. Mme Vienne et Mme Howard ont été proposées. La première recevant 8 votes contre sa concurrente 5, a été élue.

Mme C. B. Golding, devant se marier prochainement, a prié le Bureau d'accepter sa démission comme troisième assistante à l'école Beauregard; sa prière a été agréée. Le public s'étant retiré de la salle, sur une invitation du président, le Bureau a siégé à huis clos.

Le parti national s'organise rapidement en Louisiane.

Les comités des paroisses, conformément à la décision du comité exécutif, devront, aussitôt après organisation, élire des délégués à une assemblée qui sera chargée de désigner un candidat au poste de trésorier de l'Etat, et, dans chacun des *districts*, un candidat aux fonctions de représentant de la Louisiane au Congrès.

Les délégués de la paroisse d'Orléans sont convoqués pour samedi prochain.

Une élection de délégués à l'assemblée qui doit désigner un candidat au poste de représentant du premier district, et un candidat à celui de représentant du deuxième district, au congrès, devra avoir lieu dans les paroisses et les *wards* de ces deux districts, d'ici au mardi, 20 du courant. Les délégués se réuniront au Turners' Hall, Nlle-Orléans, le samedi, 24 août.

Les délégués de chacune des paroisses devront désigner, le plus tôt possible, les candidats aux places locales, aux fonctions de sénateurs et de représentants.

Comités démocrates.—Voici la liste complète des comités que vient de désigner le comité démocrate de paroisse:

Comité exécutif—K. Scratchley, chairman: J. F. Markey, F. J. Freret, W. H. Harding, W. C. Barry, V. Mauberret, G. H. Steckman, Ed. McGowan, Jr., J. H. Finnegan, C. Lochbrunner et E. Burke.

Comité de finances—John A. McDonald, chairman; B. C. Shields, J. B. Munch, W. H. James, T. J. Mooney, Joseph F. Kohlman.

Comité de visites et d'enregistrement—J. F. Markey, chairman; F. R. Southmayd, F. J. Freret, Charles Lochbrunner, M. C. Barry, John J. Walsh, J. H. Finnegan.

Comité de parades et de décors—Dr H. Bayon, chairman; A. J. Shaw, A. Cavaroc, F. J. Wehrner, Jos. Lusk, T. J. Mooney, John J. Walsh.

Comité de conférence—V. Mauberret, chairman; John C. McDonald, F. J. Mooney, K. Scratchley, J. B. Munch, E. McGowan, Jr.

Comité d'élections—B. Armbruster, chairman; Thos. J. Farrell, V. Mauberret, John Brewster, J. B. Munch, W. H. Harding, J. H. Finnegan, W. H. Bakenfohr, K. Scratchley, M. C. Berry, A. Chiapella, G. H. Steckman, F. G. Freret, F. R. Southmayd, John S. Keeley, Henry Tebbs.

Comité de règlements des clubs centraux—F. R. Southmayd, chairman; B. Armbruster, A. Chiapella, J. H. Finnegan, Dr H. Bayon, F. G. Freret, Jos. F. Kohlman.

Comité de naturalisation—W. H. James, chairman; Thomas J. Farrell, John Brewster, M. Carey, W. H. Harding, T. J. Mooney, John J. Walsh.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Mrs Henrietta Henry à Michael Zar, une portion de terre avec bâtisses, dans l'ilet compris entre les rues Union, Perdido, Baronne et Dryades, faisant face à la rue Union $2500

J. Jacobs à J. Rempp, deux terrains avec bâtisses, compris entre les rues Français, Force, Liberal et Union, faisant face à la rue Français $1000

Union Insurance Company à Gabriel Pascal, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Bourbon, faisant face à la rue Royale $5500

Louis Mathie à Pierre LeBlanc, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Tremé, St. Claude, Ursulines et St. Philippe, faisant face à la rue Tremé; 2. Un terrain compris entre les rues Ursulines, St Philippe, Marais et Villeré, faisant face à la rue Ursulines $1480

Firmin C. Christophe à Nicolas Duru, un terrain avec améliorations, compris entre les rues Robertson, Columbus, Kerlerec et Claiborne, faisant face à la rue Columbus $290

John Walsh à la veuve Chas. Walch, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Commune, White, Gravier et Dupré, faisant face à la rue White. $400

Mrs Christian Dorn à Frank X. Fricker, un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Arts, Music, Urquhart et Villeré, faisant face à la rue Art........ $—

Par le shérif (John McGuinness) à John L. Sterry, un terrain avec bâtisse, compris entre les rues Magazine, Calliope, Camp et Caiennie, faisant face à la rue Magazine $3525

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il y aura samedi prochain, dans la soirée une représentation, à ce théâtre, au bénéfice d'une de nos compagnies de milice les plus justement populaires, la compagnie des "Wiltz Guards", commandée par le capitaine A. M. Aucoin. Dans quelques lignes que nous avons écrites il y a une semaine ou deux, au sujet de cette même représentation, nous avons dit que le produit de cette soirée serait destiné à couvrir les frais d'équipement de la compagnie. Un appel à la générosité du public est donc fait ici; et il est à espérer que chacun contribuera, dans la mesure de ses moyens, au succès pécuniaire de cette soirée en achetant un billet, même ne dût-il pas s'en servir; ne fût-ce que pour grossir la recette.

Quant au succès artistique, les membres du club dramatique Louisianais s'en chargent. Le spectacle se composera d'un drame d'Alexandre Dumas: "Paul Jones," et, si nos renseignements sont exacts, l'œuvre du grand dramaturge sera rendue avec perfection dans ses moindres détails. La distribution des rôles a été faite avec intelligence, chacun des acteurs [illegible] de la tâche [illegible] nous autor[illegible] succès à [illegible].

Le bureau de location sera ouvert [illegible] théâtre [illegible] [illegible] un salon du théâtre il y aura des tables de rafraîchissements, et nous sommes priés d'informer le public que le prix des consommations sera modique. La buvette sera tenue par M. Achille Lafon, le *bar-keeper* populaire du théâtre de l'Opéra, et la table des crèmes à la glace, par M. D. Lopez, le vétéran des confiseurs de notre ville.

—Le *Temps* publie la note suivante:

"La Banque de France s'est préoccupée de l'émotion qui s'est produite dans le commerce à propos de l'imitation des billets de banque. Elle a résolu d'admettre un nouveau billet, qu'elle croit presque impossible d'imiter.

"Ce nouveau billet porte la filigrane à chaque coin, et il sera facile d'en connaître la valeur par un simple examen.

"La Banque échange tous ses anciens billets au fur et à mesure de l'émission des nouveaux."

LOUISIANE.

RÉCOLTES.—Le temps, dit le *Lafayette Advertiser*, publié à Vermillonville, continue à être favorable, l'état sanitaire de notre paroisse est satisfaisant, il existe bien comme à chaque saison d'été quelques cas isolés de fièvre en frisson, mais cet état n'est nullement inquiétant. Les récoltes promettent une abondance qui ne s'est vue depuis de longues années.

Le *Journal d'Iberia*, publié à la Nouvelle-Ibérie, dit d'une autre part:

Température magnifique pour la canne et le coton. Quelques habitants se plaignent de la sécheresse; d'autres ont trop de pluie. Il est difficile de contenter tout le monde. En somme tout pousse, et nous n'avons plus à craindre que le vent, les chenilles et les gelées.

Nlle-Orléans, 13 août 1878.

Messieurs les rédacteurs de l'*Abeille*,

J'ai lu avec la plus grande attention l'article intitulé "*Les cimetières*" qui est publié dans l'*Abeille* de ce matin.

La question soulevée par cet article est du nombre de celles qui intéressent peut-être la majorité de notre population. Il convient donc qu'elle soit envisagée avec calme, et que la panique, ou tout autre motif sans preuve à l'appui, soit écarté dès le principe.

Partout où il y a agglomération d'êtres vivants, la question des cimetières est brûlante et à l'ordre du jour: d'un côté, se trouve la vénération, universellement répandue, qui entoure de son égide ces lieux de repos, et de l'autre, l'hygiène, qui déclare que le cimetière est ou peut être une source de dangers pour la santé publique. Si la science a raison, les questions de pur sentiment doivent se taire, mais précisément parceque le sentiment dans ce cas-ci touche de près au foyer, la science doit-elle éviter des allures trop hautaines, et ne prononcer qu'après mûr examen, et armée de pièces de conviction.

Qu'il me soit donc permis de formuler nettement les termes du débat.

D'une part, la science affirme le danger: de l'autre, la famille frémit à la pensée d'une réforme qui l'atteint dans le culte qu'elle voue à ses morts.

Dans les pays où les eaux de source ou de rivière sont celles avec lesquelles l'économie domestique a à compter, il est acquis, que les inhumations *sous terre* constituent un danger réel. Ce danger n'est pas à appréhender à la Nouvelle-Orléans. Reste la question de la viciation de l'atmosphère dans le cas où les cadavres sont déposés dans des tombes ou caveaux construits *au-dessus de terre*. Nos cimetières de la Nlle-Orléans sont de cette dernière catégorie. Mais avant de les condamner, est-il prouvé, que les quartiers environnant nos cimetières de la ville sont plus malsains que les autres et qui se trouvent à l'abri de ce voisinage réputé dangereux? Je doute que l'expérience ait jamais été faite. Si je ne suis pas dans l'erreur sous ce rapport, est-il rationnel de s'émouvoir à l'aspect d'un fantôme? Ne vaudrait-il pas mieux étudier la question avant de trancher dans le vif? C'est pourquoi je fais la suggestion que voici: Que l'autorité compétente fasse étudier la question du cimetière. Qu'un cimetière donné (ou des cimetières donnés, si l'on aime mieux) soit groupé avec un certain nombre d'ilots avoisinants et mis en comparaison avec le même nombre d'ilots situé dans une autre quartier de la ville où il n'existe pas de cimetière. (Il va sans dire, que les deux séries d'ilots devront être comparables sous le rapport de la population.) Que maintenant la mortalité comparative de ces deux groupes d'ilots soit étudiée pendant une série d'années. Plus cette série d'années sera grande, et plus il y aura de groupes d'ilets ainsi comparativement examinés, plus grande aussi sera la valeur du résultat obtenu.

S'il ressort de cette étude ainsi faite, que la mortalité dans ce groupe d'ilots avoisinant le cimetière est plus forte que celle de l'autre groupe où il ne se trouve pas de cimetière, il [illegible] un instant; il faut fermer les cimetières existants et au besoin en établir ailleurs. Qu'on n'objecte pas que l'étude proposée est impossible. Au contraire, toutes les données en sont à notre portée, et nul doute que notre Honorable Bureau de Santé ne mette ses registres à la disposition des personnes qui pourront être chargées de ce travail. Si, contrairement aux impressions actuelles, il était prouvé que les quartiers avoisinant les cimetières ne sont pas plus mal partagés sous le rapport de la santé que les autres, les esprits seraient calmés, et l'on conclurait que les cimetières, peut être, la majorité de notre population devrait mériter quelques égards, pour le présent du moins, et jusqu'à ce que les conditions soient indubitablement changées.

Tout en prenant les précautions sanitaires les plus avancées, pour ce qui concerne la réglementation et l'entretien de nos cimetières, il ne faudrait pas les condamner impitoyablement à l'avance, et sans appel.

En vous priant d'agréer l'assurance de mon profond respect, je suis votre très humble serviteur,

THOMAS LAYTON, M. D. P.

Suite des extraits de la presse de la campagne endossant la nomination de E. A. Burke.

(Terrebonne Progress.)

Nous arborons aujourd'hui en tête de nos colonnes les noms des candidats du parti démocrate-conservateur pour les places de Trésorier d'Etat et, de Représentants au Congrès.

La nomination du major Burke, de la Nlle-Orléans, pour la place de Trésorier, est entièrement heureuse. Possédant à un haut degré les qualités diverses nécessaires à l'exercice de cette haute position, il jouit en outre d'une très grande popularité, acquise par ses actes publics, et ses antécédents l'ont complètement identifié avec le parti démocrate.

Nous ne connaissons aucun nom dans la longue liste des patriotes qui ont consacré leur temps, leurs talents et leurs fortunes particulières à la restauration de notre pouvoir en Louisiane, qui brille d'un plus vif éclat que celui de E. A. Burke. Ses services éminents comme le représentant du gouvernement de Nicholls à Washington pendant les derniers jours de l'administration de Grant ont fait connaitre son nom dans toutes les parties de l'Etat. Sa nomination a été une juste récompense des services qu'il a rendus à son pays et à son parti, et un hommage à la grande ville démocratique de la Nlle-Orléans dont les délégués l'ont appuyé avec une unanimité qu'aucun autre candidat n'avait obtenue jusqu'ici dans nos conventions politiques.

(Shreveport Standard.)

Nous garantissons que le major Burke n'aura pas dans l'Etat de partisans plus décidés que ses deux compétiteurs pour la candidature qui lui a été décernée, et qu'il ne perdra pas une voix parmi les amis de l'un ou de l'autre.

La candidature ne pouvait pas non plus être déférée à un citoyen plus digne de cet honneur. Le major Burke réunit toutes les qualités qu'on peut désirer dans un homme dont le nom est en tête d'une liste de candidats. Il a beaucoup de talent, il est homme d'affaires par excellence, il est intègre.

Ses principaux titres à la place où le portera le suffrage populaire peuvent s'inférer de l'unanimité avec laquelle il a été soutenu par les hommes d'affaires de la Nlle-Orléans, dans toutes les classes, et de l'union des différentes nuances du parti dans cette dernière ville. Comme homme de parti, nul ne lui est supérieur comme organisateur, nul n'est un travailleur aussi laborieux et aussi assidu. Dans la tâche ardue qui a abouti, après un temps si long, à la restauration du gouvernement du peuple, le major Burke a été un des agents les plus éminents. La récente enquête du comité Potter a mis en relief les grands services qu'il a rendus à l'Etat, services pour lesquels il mérite une récompense et qui lui donnent droit à la reconnaissance du peuple.

—On écrit de Paris que le gouvernement a envoyé à Berlin, le traité conclu dans cette ville, revêtu de la ratification du président de la République.

L'échange des ratifications a lieu à Berlin où le traité a été élaboré et signé par les plénipotentiaires qui avaient pouvoir à cet effet. Chacune des puissances contractantes envoie à son représentant près l'empereur d'Allemagne sept exemplaires du traité revêtus de la signature du chef de l'Etat et du contreseing des ministres compétents.

Les diverses ambassades échangent à Berlin ces exemplaires qui, ainsi ratifiés, deviennent engagements définitifs et obligatoires pour les signataires. Les ambassades les envergent ensuite à leur gouvernement respectif pour être déposés dans les archives d'Etat.

DEUX LETTRES ASSASSINS.

AFFAIRE DES ASSASSINS DE LA VEUVE GILLET.—BARRÉ ET LEBIEZ.

Les débats qui viennent de se terminer devant la Cour d'assises de la Seine par une double condamnation à mort ont excité une curiosité et une émotion que partagèrent les esprits les plus sérieux. Il ne s'agit pas seulement d'un crime dont les détails odieux impressionnent plus ou moins les nerfs irritables: l'assassinat de la rue Poliveau n'est point un crime ordinaire; ceux qui l'ont commis n'appartiennent pas à ces bas-fonds où se rencontrent les vulgaires meurtriers dont l'intelligence est amoindrie par l'habitude de l'ivresse et qui tuent à la manière des bêtes fauves.

Aimé Barré et Paul Lebiez sont des lettrés; ils se destinaient tous deux à des carrières libérales. Lebiez devait bientôt obtenir un diplôme de docteur. Comment ces deux amis de collège, qui comptaient à peine 25 ans, ont-ils été amenés à méditer et à consommer ensemble un assassinat qui n'avait d'autre but que de leur procurer un peu d'or. Ce n'est que par l'étude attentive de tous les faits de ce procès qu'il sera possible peut-être d'expliquer ce phénomène de la conformité parfaite de deux consciences accueillant avec un égal et joyeux empressement la pensée du plus lâche assassinat. Nous sommes en présence de deux intelligences évidemment développées qui, pendant de longs jours, s'entretenant des moyens d'exécution, les ont froidement discutés et sont arrivés à cette conviction que le plan conçu par eux était si habile que l'impunité ne parait pas avoir un seul instant fait pour eux l'objet d'un doute.

Partagée par les deux amis, cette conviction, en l'absence de toute objection tirée de l'ordre moral, devait les conduire inévitablement au crime. Nous verrons qu'elle n'a pas, après le crime, subi un moment de défaillance; c'est ce qui explique la sécurité et le calme railleur avec lequel Barré et Lebiez lisaient et commentaient les journaux qui entretenaient leurs lecteurs du "mystère de la rue Poliveau." C'est ce qui explique que Lebiez ait été fier de devenir le gérant du *Père Duchesne* et qu'il n'ait pas craint de se mettre en évidence en faisant, trois semaines après le crime, une conférence à la salle d'Arras sur le darwinisme et l'Eglise.

Entre ces deux natures si bien faites pour se comprendre existaient cependant des dissemblances; elles se sont fait jour dans l'instruction, et aujourd'hui il existe entre les deux accusés,—bien qu'ils avouent l'un et l'autre leur participation matérielle au crime,—un ressentiment profond. Lebiez ne pardonne pas à Barré d'avoir parlé le premier comme si sa dénégation avait eu la moindre chance de succès en présence des charges accumulées par l'instruction.

Barré était plutôt l'homme pratique; Lebiez a prouvé cependant que lui aussi était pratique, par exemple lorsqu'il s'est agi de la dissection du cadavre, opération trop habilement exécutée, parce qu'elle a révélé une main expérimentée; mais avant tout Lebiez était un théoricien. Comme Lacenaire, il a été théoricien du crime, et nous en saisissons la preuve précisément dans cette conférence sur le darwinisme.

Darwin, on le sait, parlant de la destruction des espèces qu'on observe dans le règne animal et même dans les végétaux parle du "combat pour la vie." Lebiez, appliquant sa théorie à l'être humain, prétendait qu'il est dans la loi de nature que le plus fort écrase le plus faible; il disait cela dix-sept jours, je crois, après avoir assommé et dépecé à l'aide d'un grattoir sa victime encore vivante. Nous citons cet exemple entre beaucoup d'autres que nous fournira le dossier rempli de pièces, de documents et de correspondances qui appartiennent pas à l'instruction criminelle proprement dite, mais qui constitue comme un dossier biographique qui permettra de reconstituer ces deux physionomies carieuses au point de vue tératologique.

Barré et Lebiez étaient étroitement liés. Je les entendais comparer, par une personne qui a étudié le dossier, à Rigault et Lacenaire; je ne garantis pas l'exactitude du parallèle; par malheur il y a plus d'un point de ressemblance entre ces accusés de [illegible] et les tristes héros de la Commune. Ils avaient,—chose curieuse et qui pourtant nous avons souvent constatée, chez les plus grands criminels,—une confiance surprenante l'un dans l'autre!

C'est peut-être cette confiance aussi inexplicable au point de vue de la logique qui permet de comprendre l'accès de colère suivi d'un ressentiment inexorable que Lebiez a manifesté lors de sa confrontation avec Barré, en présence des tronçons de cadavre de la veuve Gillet réunis par la justice, bien que disséminés sur une distance de 60 lieues.

Barré, qui aujourd'hui parait chercher son salut dans des manifestations de remords, avait montré un sang-froid rare lors de sa première comparution devant le juge d'instruction. Sa tenue avait été irréprochable, et si le magistrat se décida à le détenir provisoirement, il était très éloigné, lors de ce premier interrogatoire, de croire à sa culpabilité.

Bientôt les preuves s'amassèrent. C'est par les numéros des titres que les assassins ont été trahis, et c'est presque inévitable. Les malfaiteurs de l'avenir qui font sur les causes célèbres le travail que Barré et Lebiez avaient fait d'ailleurs, devront arriver à cette certitude que tôt ou tard et quel que soit le lieu de la négociation, ils seront inévitablement perdus, à moins qu'ils ne renoncent à tirer profit de leur vol. Autant renoncer de suite au crime.

Lorsque le juge d'instruction représenta à Barré tous les numéros des titres dérobés à la veuve Gillet et jusqu'au numéro d'un titre nominatif détruit par les assassins, comme ne pouvant être utilisé par eux; lorsqu'en suite il mit l'accusé en présence de tous les tronçons du cadavre de sa victime, revenus du Mans et d'ailleurs et réunis sur une dalle de la morgue, Barré éprouva comme un sentiment de stupeur, sentiment d'autant plus intense qu'il s'était habitué depuis bien des semaines à compter sur l'impuissance de la justice: il est vrai qu'elle marche parfois lentement, mais cette allure boiteuse la sert en ce sens qu'elle donne aux coupables une fausse sécurité qui les perd. Le teint de Barré devint livide; ses yeux semblaient avoir devant eux un spectacle qu'il n'osait regarder; ses jambes fléchissaient, des gardiens durent le soutenir, des gouttes de sueur coulaient le long de ses joues, et il fallut lui rendre quelques soins pour lui donner la force de répondre.

Le juge d'instruction lui fit remarquer que l'état où il était suffisait à révéler l'horreur de son crime, qu'il ne lui était plus permis de tromper la justice par des déclarations mensongères.

Après avoir hésité quelques instants, Barré baissa la tête, regarda en-dessous, et fait d'une voix sourde et par phrases entrecoupées, les réponses qui aujourd'hui précisent l'état du débat.

—A quel moment vous est venu l'idée du crime? demanda brusquement le magistrat instructeur.

—Je savais depuis le mois de janvier, par la veuve Gillet, qu'elle voulait placer son argent et qu'elle possédait une vingtaine de mille francs. Je reçus une lettre d'un individu qui m'offrait une belle commission si je pouvais lui procurer une somme un peu importante en viager. J'étais poursuivi par la misère; je proposai à la veuve Gillet de vendre ses valeurs, elle refusa en me rappelant que je lui avais dit moi-même que l'inscription irrégulière de ses rentes ne rendrait le transport difficile. C'est son refus qui a éveillé chez moi l'idée du crime. J'ai songé alors à l'attirer chez moi sous prétexte de m'apporter du lait. J'avais raconté à Lebiez ce qui s'était passé.

—Vos idées étaient les mêmes?

—Oui, il venait chez moi tous les matins attendre l'occasion de nous débarrasser de cette femme.

—Pendant quatre jours, votre conscience a pesé le poids de ce crime.

—Je ne pouvais plus rester chez moi. Je me promenais seul. J'allais voir ma maîtresse qui ne savait rien.

—Qu'avez-vous fait le 23 mars?

—Je suis resté chez moi; je n'avais plus que 10 francs. A 10 heures, la femme Gillet est arrivée; je n'étais pas seul; Lebiez était là. Elle est entrée dans la salle à manger. Je lui ai donné un coup de marteau sur la tête. Elle est tombée; je me suis sauvé dans mon cabinet; Lebiez l'a achevée. Je l'ai entendue crier. Lebiez est venu prendre mon grattoir en forme de lance et l'a je crois frappée au cœur. Quand je l'ai frappée, le sang avait jailli.

—Puisque vous avez été capable de porter le premier coup, pourquoi n'êtes-vous pas resté jusqu'à la fin?

Voir la suite à la 4me page.

On sait que le meeting tenu à Rome en faveur de "l'Italie irredenta" a été présidé par Menotti Garibaldi. Le bruit avait couru depuis que des enrôlements volontaires avaient déjà lieu, comme on s'en doute, en vue de la "délivrance de Trente et de Trieste." Voici le démenti que Menotti Garibaldi vient d'adresser à ce sujet au journal la "Capitale:"

Trente et Trieste, villes italiennes non encore réunies à la mère patrie, doivent être aujourd'hui, comme elles l'ont toujours été, le but de nos aspirations.

J'admire toujours les hommes généreux qui, par la parole, dans les comices, dans les réunions et dans la presse, répandent dignement cette idée, en la tenant toujours vive pour l'éducation du peuple italien.

D'un autre côté, on m'interroge au sujet d'enrôlements qu'on dit ouverts en mon nom. Je dois déclarer loyalement que cela n'est point vrai. Du reste, il serait hors de propos de faire des enrôlements. Le moment venu, ce sera un torrent qui entraînera le peuple et le gouvernement à l'accomplissement de ce désir sacré.

Agréez, etc.,
MENOTTI GARIBALDI.

Bulletin météorologique.

Mercredi 14 août, 2h. 43 P.M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo.	90	Memphis, Tenn	86
Cheyenne, Te.	[illegible]	Mobile, Ala	85
Cairo, Ill	[illegible]	Montgomery, Ala	89
Cincinnati, O	86	Nashville, Tenn	87
Davenport, Iowa	78	New Orleans, La	88
Dubuque, Iowa	74	Omaha, Neb	88
Galveston, Texas	87	Pittsburgh, Pa	87
Indianola	87	Savannah, Géo	87
Keokuk, Iowa	88	Shreveport, La	89
Key West, Fla	89	St Louis, Mo	86
La Crosse, Wi	79	St Paul, Minn	80
Leavenworth, Kan	88	Vicksburg, Miss	91
Louisville, Ky	88	Yankton, D. T.	88

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses):

Augusta	6.00	Nashville, Tenn	2.00
Cairo, Ill	17.60	New Orleans	9.10
Cincinnati, O	3.00	Omaha, Neb	10.00
Davenport, I	3.02	Pittsburgh, Pa	2.10
Keokuk, Iowa	4.08	Shreveport, La	16.09
La Crosse, Wis	1.01	St Louis, Mo	16.00
Leavenworth, K	11.00	St Paul, Minn	2.01
Louisville, Ky	6.00	Vicksburg, Miss	21.08
Memphis, Tenn	12.10	Yankton	16.02

Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

W. U. SIMONS
Sergent Signal Service, U. S. A.

33—Lancez une injonction contre la maladie.—En fortifiant une constitution débile, en la renouvelant et en enrichissant un régime trop faible avec les Hostetter's Stomach Bitters qui constituent le plus fameux tonique et le meilleur préventif tout à la fois qui existe. Il donne de la force à l'estomac, remédie à la torpeur du foie et des boyaux et donne une impulsion salutaire aux fonctions sécrétives des reins et de la vessie. Non seulement il arrête et empêche le retour des fièvres d'infection, mais il fournit [illegible] des fièvres [illegible] [illegible] contre les [illegible] et elles n'étaient pas médicalement protégées. Ce remède élimine du sang certaines impuretés que [illegible] comme les causes de la goutte et d'autres maux cruels, et c'est en outre un remède excellent pour les nerfs affaiblis et épuisés et pour tous ceux qui éprouvent un abattement moral.

Le foie est vrai.—Le foie est l'organe impérial de tout le [illegible] [illegible] [illegible]. Quand il est troublé dans son action propre, toutes sortes d'indispositions en sont le résultat. La digestion de la nourriture, les mouvements du cœur et du sang, l'action du cerveau et du système nerveux, sont en connexion avec les opérations du foie. Il a été prouvé avec satisfaction que le "Green's August Flower" est sans pareil pour guérir les personnes affligées de dyspepsie [illegible] [illegible] [illegible] 10 cents. Vendu dans toutes les villes du continent occidental. Vous verrez que trois doses suffisent [illegible].

MÈRES! MÈRES! MÈRES! Ne manquez pas de vous procurer le sirop calmant de la mère [illegible] Mrs Winslow's Soothing Syrup pour soulager les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, règle l'intestin, et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère. 25 cents.

Décédé, mercredi, le 14 août 1878 à 1 heure P. M. CHARLES GEORGE âgé de 4 ans et 6 jour, fils de George et Caroline LAGARDE. L'enterrement aura lieu jeudi, le 15 août 1878, à 5 heures précises. Le convoi partira de chez son père, No 16, rue Villeré, entre Canal et Douane. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

ENTREPOT DE TAPIS.

17........Rue de Chartres........17

NOUS venons de recevoir et nous offrons A TRÈS BAS PRIX 500 rouleaux de nattes. Blanches, à carreaux rouges, fantaisie. TAPIS de tous genres et de toutes qualités; TOILES CIRÉES pour planchers et tables; STORES. Dessus de tables et de pianos. RIDEAUX et Étoffes à meubles. BROCATELLES, CATELINES, TERRIES, &C., &C.

A. BROUSSEAU & SON.

4 juillet—

LA mort de M. A. BROUSSEAU n'occasionne aucun changement dans les affaires de A. BROUSSEAU & SON.

Nlle-Orléans, 13 août 1878. 10c

AVIS.

LE docteur BERJOT, ancien médecin principal à l'hôpital de la marine française à la Havane, offre ses soins gratuitement à tous les Français nécessiteux pendant tout le temps que durera l'épidémie, 63 rue Frère [illegible] coin Champs-Élysées et Marigny.

15août—1f

JE préviens le public que mon fils Dominique Mouledous, a quitté mon domicile et que je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui.

15août—1f B. MOULEDOUS.

Demande.

ON demande, sur une habitation située à quatre milles au dessous de la ville, un jeune homme qui s'entend bien à soigner les mulets et à traire les vaches, ou demoiselle avec un charpentier sur la même propriété. S'adresser de 10 à 1 heure, à M. Manuel Elliot, rue de la Douane, No 97, coin Royale. 12 août—3f

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS —DE— **ATKINSON.**

EXTRAITS.........SAVEUR.

POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons qui sont aussi bons à nos portes!

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires,

W. T. Creamer & Co.

Chimistes,

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros par Thos. W. G. LYONS & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "Concentrés d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.

30mai—3m—MarJS

Université de la Virginie.

LA session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'instruction est organisée sur la base du système électif, l'étudiant ayant la liberté du choix de ses études, et pouvant suivre les cours du Département Académique, des Écoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour le catalogue, s'adresser au Secrétaire de la Faculté. P. O. University of Virginia.

JAMES F. HARRISON, M. D.
Chairman de la Faculté.

28 juillet—6m—Mard, J. D.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

NOEL QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS,
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
14 juil 72—1 an. Nlle Orléans.

J. THOMSON & BROS.,
Importateurs et Marchands de
Voitures, Wagons
et matériaux à fabriquer les
CHARRETTES,
Et fabricants de
Voitures légères et de Wagons à ressorts.
Tout à des prix raisonnables.
68 & 70 RUE DES REMPARTS
Côté Sud,
Entre Commune et Gravier.
11 août—3m

AVIS.—Bureau du Board of Underwriters, 7 août 1878.—Attendu que le Département de l'incendie éprouve une grande difficulté à avoir accès au feu dans les magasins ou entrepôts fermés par des portes en fer, le public est ici requis de laisser ouvertes les portes du centre de chaque étage, excepté celles donnant sur les galeries du premier étage.

Par ordre du Board. GEORGE MATHER, Secrétaire.
8août—2sem

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LES membres de la Société Française du 2d district sont respectueusement informés par le soussigné qu'ils trouveront toujours à la Pharmacie de la rue Dauphine, près de l'encoignure Douane, des médicaments frais de premier choix. Les prescriptions y sont exécutées, jour et nuit, selon toutes les règles de l'art.

LÉON AKLAUD,
Pharmacien de la Société Française.
8 août—1m— 30 rue Dauphine.

Avis Important.
BOULANGERIE A VENDRE.

LES personnes devant à la boulangerie de feu A. CAZEAUX, sont priés de ne régler ce qu'elles doivent qu'avec la veuve, 131 rue Douane. La boulangerie est à vendre. La clientèle est de choix, le local parfait. Les conditions raisonnables. S'adresser sur les lieux, 131 rue Douane.
11août—6f

AVIS.
Succession d'Alexis De Bruille.

LE soussigné ayant été reconnu par l'Hon. Deuxième Cour de District comme l'associé survivant de l'ancienne raison sociale de A. De Bruille, et comme tel, mis en possession des biens de la société pour en opérer la liquidation par la voie ordinaire des affaires, avis est par le présent donné à tous ceux qui doivent au dit A. De Bruille d'avoir à s'acquitter, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société sont invitées à les présenter à Mme Flavie Dacier, coin Royale et Bienville, ou à son avocat, W. E. Murphy, No 97 rue de la Douane, coin Royale.
8 août—6f

Pierre dans la Vessie

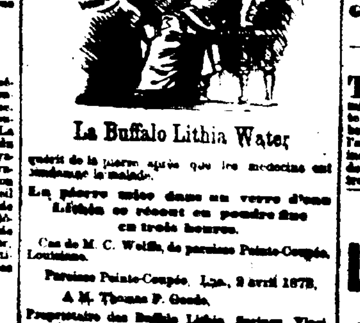

La Buffalo Lithia Water

guérit de la pierre après que les médecins ont condamné le malade.

La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se résout en poudre fine en trois heures.

Cas de M. C. Wolfe, de paroisse Pointe-Coupée, Louisiane.

Paroisse Pointe-Coupée, Lne, 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Goode,
Propriétaire des Buffalo Lithia, Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins; elles furent suivies de violentes attaques qui se déclarèrent au moyen de deux fois par semaine, et qu'[illegible] [illegible]. Je fus souvent soulagé en rendant des pierres du poids de [illegible] à [illegible] grains, et à autres fois d'un moindre volume, je rendais aussi parfois du sable en assez grande quantité, et j'étais bien soulagé.

J'employai vainement les meilleurs médecins. Mon état ne variait pas et je fus bientôt réduit à une telle condition, que ces derniers me dirent franchement que l'art était impuissant et que mon cas était désespéré. Je ne comptais plus que sur la mort pour me délivrer de ma misérable existence. M. J. L. Lyons, pharmacien droguiste de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois d'essayer de la "Buffalo Lithia Water," No 2, et je fis ce qu'il me recommandait. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de cette eau, j'eus une attaque beaucoup plus faible que celles dont je souffrais habituellement, et je rendis deux petites pierres. Je mis l'une d'elles dans un verre de l'eau Lithia et au bout de trois heures elle se trouvait réduite en poudre fine. Cela m'inspira de la confiance et je résolus de continuer à prendre de la même eau. Je n'ai pas eu d'attaque depuis, et je n'ai plus rendu ni pierre ni sable.

La douleur aux reins a entièrement disparu; j'ai regagné l'embonpoint que j'avais perdu et j'ai complètement recouvré la santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie et le bien-être que j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.

Agréez, etc., C. WOLFFE.

Déclaration de M. J. L. Lyons, droguiste en gros et importateur, 42 et 44, coin Gravier et Camp, Nlle-Orléans, Lne.

Nlle-Orléans, Lne, 5 avril 1878.

Je puis attester personnellement l'authenticité de la déclaration précédente de M. C. Wolfe, qui est un de nos plus estimables citoyens.

26 juillet—3m J. L. LYONS.

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS
se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné, afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicales qui possède ce Bitter.
Propriétaire: Alp. WALE.
21 mars—1a 26 rue Conti

Hôtels, Restaurants, &c.

MONTROSS HOUSE,
(Hôtel Montross),
A BILOXI, MISSISSIPPI.
Cet hôtel est ouvert et restera ouvert tout l'été et l'hiver.

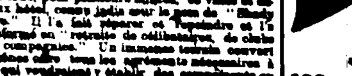

LE propriétaire annonce à ses amis et au public qu'il l'a mis à neuf et a l'intention d'en faire un agréable établissement d'été et d'hiver. Il ne négligera rien pour satisfaire tout le monde.

Il a loué, pour plusieurs années, ce vaste et délicieux hôtel, connu jadis sous le nom de "Shady Grove." Il l'a fait réparer et repeindre et l'a transformé en "retraite de célibataires, de clubs et de compagnies." Un immense terrain couvert de chênes verts ou tous les agréments nécessaires à ceux qui voudraient y établir des campements ou y donner des pique-niques.

Les deux hôtels sont sur la plage et à 600 pieds de belles cabines à bains, neuves; on voit de la le golfe du Mexique. C'est l'endroit qu'il faut aux amateurs de courses en bateaux et de pêche.

Les voyageurs peuvent prendre leurs repas à raison d'UNE PIASTRE, et les bains ne leur coûteront rien.

P. J. MONTROSS, propriétaire.
J. BENJ. CHANDLER,
Mechanic's & Dealers' Exchange.
18 juin—6 1/2 m 47 rue St-Charles.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe, tenu principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées. Il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. Durant des arrangements avec les pensionnaires qui passent la [illegible] "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires,
26mai—3F Hamilton, Ontario.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 dans formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

A louer présentement.

La vaste [illegible] No 167 [illegible] des Ursulines [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. No 1 [illegible] Ste Anne et Dumaine [illegible] Robertson.
6sept—1a

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 août—CLASSE NO 192

Tirage de 4 heures P. M.

1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e
26	60	43	40	18	12	2	7	19	46	75	4	51	33

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 14 août 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

Théâtre des Variétés.
Samedi, 17 août 1878,
Grande représentation
—Donnée par le—
Club Dramatique Louisianais
—Au bénéfice des—
WILTZ GUARDS,
PAUL JONES,
Drame en 5 actes.
Billets........$1 Places réservées.
Secondes galeries rue Bourgogne........25 cents.
15août—5f

TRANSFERT DE MAGASIN.
ELKIN & CO.,
168........RUE DU CANAL........168
se proposent de transférer leur magasin au No. 169 RUE DU CANAL, vers le 1er septembre, offrent de GRANDS AVANTAGES aux acheteurs de
TAPIS,
TOILES CIRÉES, NATTES, &c., afin de diminuer leur stock.
24 juillet—1m

AUX DAMES!
Confections toile des meilleurs goûts,
Détaillées aux prix de gros.

Confections de deux pièces, $2.50, confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'express, à meilleur marché. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et en avons de vendu des milliers. Ils sont bien faits élégamment garnis de brun ou noir, et la partie supérieure est de linge blanc. Le buste de $20 42; tous les tissus de plus grande qualité, les articles demandés par les commandes [illegible]. Nous ne demandons pas d'agents et vendrons 10 [illegible]. S'il est [illegible], nous enverrons non [illegible] [illegible] la satisfaction garantie. Une personne achetant adroitement plus et en nouvelle est [illegible] Foster. Adressez toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO.,
173 & 262 E. Madison St. Chicago
22juin—1m

10 cts. l'Excursion.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi, pourra le faire moyennant DIX SOUS. Cette modique somme payée en s'embarquant sur le bateau-ferry donnera le droit d'y demeurer toute l'après-midi pourvu qu'on ne le quitte pas du tout. Enfants au dessous de trois ans accompagnés de leurs parents, moitié prix, enfants au dessous de trois ans, gratis.
20juil—1m

CHAUSSEZ-VOUS
—A—
L'Étoile Rouge
Coin Douane et Bourbon.
18juil—1m

Avis spécial.

A partir du lundi, 5 août, les trains de passagers partiront d'Alger pour Morgan City à 6 heures du matin, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 6 heures du matin. Le ferryboat quitte le pied de la rue Ste Anne à 7 heures et demie du matin. Les trains de retour, arrivant à Alger, partant de Morgan City à 6 heures 45 minutes.

Un train de passagers partira d'Alger pour Houma le MARDI et le SAMEDI à 8 heures du matin, et quittera Houma, pour revenir à Alger, à 1 heure de l'après-midi.

Les trains de fret partiront d'Alger le MARDI, JEUDI et SAMEDI à 5 heures du soir.

A ces trains de fret sera joint chaque fois un wagon pour passagers.

7 août—3m

FIEVRE JAUNE.

COMME préservatif contre la fièvre jaune ainsi bien que comme cure dans toutes les périodes d'attaque, prenez le **Indian Cordial**, un composé médicinal purement végétal dont on s'est servi avec les résultats les plus satisfaisants à Porto Rico, la Havane et Vera Cruz.

Prix: Une Piastre la bouteille.
Dépôt à la Nlle-Orléans, chez
F. L. CUSACHS, Droguiste,
28 juil—1m 37, rue Royale.

J. L. BALTZ,
au No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,
Propriétaire du
Pavillon du Chemin de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, au lac.
Rafraîchissements aux prix de la ville.
26 mai—3m

A. BONNET. WM FRANTZ. H. ORIR

A. BONNET & CIE.,
65........RUE ROYALE........65

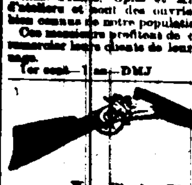

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certain d'avoir un grand succès avec nos prix réduits—nos prix de commandes et des réparations de toute genre, ont été également réduits de 25 0/0.

MM. Frantz, Opitz et Krelbs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1an—DMJ

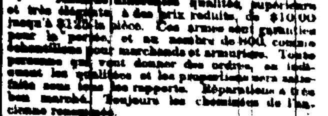

J. SAGET,
198........Chartres........198

VIENT de recevoir un grand assortiment de fusils de différentes qualités, supérieurs et très élégants, à des prix réduits, de $10.00 jusqu'à $120 la pièce. Ces armes sont garanties pour la portée, et un nombre de 500 comme échantillons pour marchands et armuriers. Toute personne qui vient donner des ordres, en indiquant les qualités et les proportions sera satisfaite sous tous les rapports. Réparations à très bon marché. Toujours les chemins de l'ancienne renommée.
21 juil—1m.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL—AOUT 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Ale (Victor)	Labrosse
Anselin Vve (Clarisse)	Longchamps (Jean)
Audibert	Lasalle (Joseph)
Avet	Marceille (Pierre)
Bernard (M)	Maquet (Veuve Etienne)
Bouin (Mathieu)	Miquel (Joseph)
Berins (Victorine)	Moge (Melchior)
Bosse	Orton
Bisten (Jean)	Petit-Clerc
Caffe (Paul)	Pognac
Cognac (Jacques)	Pourron (Charles)
Delhas	Quellier
Duplan (Alexandre)	Reuillier (G)
Dufour	Sevinleau (Firmin)
Fournel	Schneider (Charles)
Faber (Camille)	Sejour (Marie)
Goux	Serguet (Victor)
Gustave	Sigler (Louis)
Knoepfin (Jeannette)	Thierry (Auguste)
Kervroy Quesnel (Victor)	Vaillermet
Lassia (Louis)	Villeneuve (Henry)
Laranzel (Ursule)	Vial (Félix)
Lebarreur	

Le nommé Rombrès (Marie Louis), boucher au Marché Français, sabiat de la classe de 1876, est invité à venir s'inscrire au bureau du Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
LEON BELLAGUET,
30juil.